



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la Guadeloupe

Basse-Terre, le 27 JAN. 2014

DéAL Guadeloupe

Mission Développement Durable
et Évaluation Environnementale

Nos réf. : DN/LR/JP/LD-R – n° MDDEE

Vos réf. :

Affaire suivie par : Jérôme BLANCHET/Louis REDAUD

eval-enviro.guadeloupe@developpement-durable.gouv.frouv.fr

Tél. 0590 99 35 75 – Fax : 0590 41 04 60

Autorité environnementale

Préfète de région

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r34.html>

Monsieur le Directeur,

A la date du **23/09/2013**, les services de l'Etat ont reçu, pour avis de l'autorité environnementale, votre dossier relatif au projet suivant : **demande d'autorisation d'exploiter une activité de traitement de sous-produits animaux et cadavres d'animaux relevant du régime de l'autorisation au titre de la réglementation des ICPE.**

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle est également rendue publique sur le site internet de la Déal à l'adresse indiquée ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète

Pour la Préfète
et par Délégation,
Le Secrétaire Général

Jean-Philippe SETBON

Monsieur le directeur de GEDEC
C/O Iguavie Maison de l'agriculture
97122 BAIE-MAHAULT

Copie : DéAL/RED